



Association
des Bibliothécaires
de France

[Communiqué] Accès au principalat pour les bibliothécaires et attachés de conservation

Paris, le 20 février 2019

L'ABF interpelle le Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale concernant l'accès au principalat pour les bibliothécaires et attachés de conservation.

Dans le cadre du protocole « Parcours professionnel, rémunération et carrière » (PPCR), le décret 2017-502 du 6 avril 2017, instaurait les grades de bibliothécaire principal et d'attaché principal de conservation du patrimoine avec revalorisation progressive de 2017 à 2020.

Ce décret, attendu depuis 1986, semblait mettre fin à une situation inéquitable vis à vis des cadres de la culture.

Cependant en 2019, 2 ans plus tard, dans l'attente de la parution du décret d'application, la situation est bloquée et les examens professionnels prévus annulés.

L'ABF demande au Conseil supérieur de la Fonction Publique Territoriale, bureau de la formation spécialisée n°2, compétent sur cette question de débloquer rapidement cette situation inacceptable afin que les bibliothécaires et attachés de conservation du patrimoine puissent accéder au principalat et bénéficier ainsi d'une égalité de traitement avec les cadres de la filière administrative.

[Télécharger le communiqué](#)

Contact : [info\[at\]abf.asso.fr](mailto:info[at]abf.asso.fr)